

Plan de services en français

2021–2022

Justice

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2021
Plan de services en français
Ministère de la Justice
Avril 2021
ISBN : 978-1-77448-135-6

Message de la sous-ministre

Bonjour!

C’est avec plaisir que je vous présente le plan de services en français du ministère de la Justice pour 2021-2022, qui comprend le rapport sur les réalisations de l’an dernier. Le plan de services en français décrit les objectifs et les priorités du Ministère grâce à la grande quantité d’informations fournies par les divisions du Ministère, l’Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques pour le prochain exercice financier. Il présente le travail qui a été réalisé pour assurer la sécurité des Acadiens et des francophones et leur donner confiance dans le système de justice.

Le Ministère de la Justice, l’Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques se sont engagés à appuyer l’essor de la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse en améliorant leurs programmes et leurs services. En partenariat avec nos nombreux partenaires, nous améliorons et encourageons l’accès à nos services et programmes à la fois en anglais et en français, en concentrant nos efforts dans les régions où les services en français sont très demandés. C’est en travaillant avec le gouvernement et les partenaires communautaires qui veillent au maintien des politiques en matière de justice que les programmes et les services sont mis en œuvre avec succès pour répondre aux besoins des citoyens.

C’est grâce aux efforts de notre personnel, à l’engagement des intervenants et au soutien des Néo-Écossais que nous pouvons réaliser ce travail. J’ai très hâte de voir ce plan mis en œuvre et de travailler avec le personnel du Ministère, tous les ordres de gouvernement et nos partenaires dans le domaine de la justice pour intégrer ces buts et ces valeurs dans nos opérations de tous les jours.

Vos commentaires sur le Plan de services en français 2021-2022 sont les bienvenus, et nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont participé à son élaboration et qui participeront à sa réalisation.

Candace L. Thomas, c. r.

Sous-ministre et sous-procureure générale

Mars 2021

Mesures prises pour contribuer à l’essor de la communauté acadienne et francophone

Nous reconnaissons l’importance des services en français et nous nous efforçons de nous acquitter de nos responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement. Nous croyons que les Néo-Écossais devraient avoir accès à des services gouvernementaux de qualité en français. Le plan fait la démonstration de notre engagement pour avoir des programmes, des politiques et des services qui répondent aux priorités exprimées par la communauté acadienne et francophone. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons de concert avec d’autres institutions publiques désignées à l’échelle du gouvernement, y compris l’Office des affaires acadiennes et de la francophonie, par l’entremise du Comité de coordination des services en français. Nous attachons une grande importance à ce partenariat, car il nous permet de toujours bien comprendre les besoins uniques de la communauté acadienne et francophone de notre province.

Nous encourageons les Néo-Écossais à demander à recevoir en français les services de leur gouvernement. Nous encourageons aussi les Acadiens et les francophones à se faire entendre en joignant les conseils, les agences et les commissions du gouvernement. Les places vacantes sont régulièrement annoncées par le Bureau du conseil exécutif. Comme nous continuons de maintenir et d'améliorer nos services en français, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur nos progrès et de tout autre commentaire ainsi que de vos questions en communiquant avec notre coordonnatrice des services en français. Pour déposer une plainte au sujet des services en français, veuillez vous adresser au coordonnateur des services en français du Ministère.

Coordonnatrice des services en français

Leda Zlotnick

Téléphone : 902-424-1274

Courriel : leda.zlotnick@novascotia.ca

Services offerts en français

Le ministère de la Justice offre divers programmes et services en français, notamment :

- des audiences en français devant les tribunaux, conformément au *Code criminel*;
- un service d'interprétation à la Cour provinciale pour les affaires criminelles;
- un service d'interprétation simultanée à la Cour suprême et à la Cour d'appel pour les affaires criminelles, s'il y a lieu;
- des documents imprimés en français dans les domaines prioritaires;
- la participation du personnel à la campagne *Bonjour!*;
- le site Web nsfamilylaw.ca accessible en anglais et en français;
- le traitement en français des demandes de divorce non contestées;
- le Programme d'information pour les parents (PIP) en anglais et en français au tribunal et en ligne;
- des employés bilingues dans les bureaux de l'administration des centres de justice dans des localités précises;
- des rapports présentenciels rédigés en français;
- la supervision des détenus en français, sur demande;
- des exposés en français sur la cyberintimidation, sur demande;
- des services en français au comptoir et au téléphone dans les bureaux de la sécurité privée et des armes à feu et la présence d'un agent des armes à feu bilingue dans la région de Yarmouth.

L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse appuie les services en français :

- en affichant sur son site Web des informations dans les deux langues officielles du pays;
- en offrant gratuitement et immédiatement, et ce, 24 heures sur 24, un service de consultation téléphonique avec un avocat de service qui donne des conseils juridiques en anglais ou en français aux personnes qui sont en état d'arrestation ou qui sont détenues;
- en retenant au besoin les services d'un avocat qui parle français pour représenter un accusé.

Le Service des poursuites publiques fournit des services en français, notamment :

- des avocats de la Couronne francophones;
- des communications orales et écrites en français avec divers organismes (particulièrement les services de police) et le public (les accusés, les témoins et les médias).

Communication en français avec le public

Ministère de la Justice

Les Services judiciaires, les Services correctionnels, les Services d'exécution des ordonnances alimentaires et les Services aux victimes sont les divisions du ministère de la Justice qui ont le plus de contacts avec le public. Leurs employés transmettent les demandes orales ou écrites en français à des employés de leur lieu de travail qui peuvent y répondre en français. Si aucun employé dans le bureau n'est en mesure de répondre à la demande en français, la correspondance est transmise au bureau principal ou à Communications Nouvelle-Écosse pour traduction ou à un autre membre du personnel capable de répondre aux questions en français.

D'autres divisions ont des employés qui participent au programme *Bonjour!* et qui répondent à des demandes précises en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci peut être transmise à la coordonnatrice des services en français du Ministère.

Le logiciel de correction français Antidote installé sur 50 ordinateurs utilisés par le personnel des tribunaux, des juges, des procureurs de la Couronne, des sténographes judiciaires et des agents de probation facilite aussi l'échange de correspondance entre le Ministère et les tribunaux et nos interlocuteurs.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Bien que l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse fonctionne indépendamment du ministère de la Justice, ces services sont inclus dans le plan de services en français.

Les points de service de l'Aide juridique qui offrent tous les services sont ceux qui ont le plus de contacts avec le public. Le personnel de l'Aide juridique répond en français à la correspondance reçue en français. Il transmet les demandes écrites ou verbales en français aux employés qui peuvent donner suite à celles-ci en français. Les documents sont traduits en interne ou par un service de traduction externe. Pour les documents devant être traduits, l'Aide juridique peut communiquer avec le coordonnateur des services en français du ministère de la Justice afin d'obtenir une recommandation.

L'Aide juridique continue de tenir compte du nombre de demandes pour les services en français. L'Aide juridique répond en français aux demandes reçues en français, tant oralement que par écrit, selon les possibilités. Elle a des employés qui parlent couramment le français et qui peuvent répondre aux demandes.

L'Aide juridique participe à la campagne *Bonjour!* pour répondre à des demandes précises en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci peut être transmise à un membre du personnel qui peut y répondre en français.

L'Aide juridique garde à jour une liste d'avocats qui parlent français et qui acceptent d'offrir des services en français au téléphone à titre d'avocats de service.

Service des poursuites publiques (SPP)

Le Service des poursuites publiques compte des employés qui peuvent répondre aux demandes du public de communiquer en français, et ce, dans ses quatre régions géographiques. Il compte aussi huit procureurs de la Couronne qui peuvent conduire des procès en français. Ces obligations en matière de communication en français sont régies par l'article 530.1 du *Code criminel*.

Mesures prises pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2020–2021

Objectif n° 1 – Soutien aux structures administratives internes : renforcer le cadre de travail en matière de politiques, de lois et de règlements et de mesures administratives

Ministère de la Justice

Création de documents liés à la loi sur les chiens d'assistance (*Service Dog Act*) qui ont été traduits en français puis publiés sur le site Web.

Traduction du cadre d'accessibilité à l'enseignement postsecondaire ainsi que des recommandations relatives aux normes sur l'environnement bâti et l'éducation.

Embauche d'un analyste des politiques bilingue pour collaborer avec le personnel de la Direction de l'accessibilité.

Présentation à la haute direction, pour approbation, du compte rendu 2019-2020 sur les services en français ainsi que des objectifs et des priorités pour 2020-2021 du ministère de la Justice, dans les deux langues officielles, et publication de ces documents sur le site Web du ministère de la Justice avant le 31 mars 2020.

Soumission au ministère de la Justice du Canada d'une demande de financement des activités menées dans les deux langues officielles ainsi que de la dotation en personnel pour la période 2020-2025 [date d'entrée en vigueur des modifications apportées à la *Loi sur le divorce* reportée au 1^{er} mars 2021].

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

A continué d'être représentée au comité consultatif sur les services en français du Ministère.

A mis à la disposition des personnes demandant un avocat francophone une telle personne.

A contribué au compte rendu sur les services en français pour 2020-2021 et au Plan de service en français 2021-2022.

Service des poursuites publiques

A continué d'avoir un représentant au sein du comité consultatif sur les services en français du Ministère.

A gardé à jour une liste des avocats de la Couronne qui peuvent faire des procès en français.

A fourni des licences et maintenu le logiciel Antidote pour tous les procureurs de la Couronne bilingues.

Objectif n° 2 – Élaborer et offrir en français des services et des programmes de qualité au public

Ministère de la Justice

A offert aux employés du ministère de la Justice diverses formations en français.

- ✚ Trois sténographes judiciaires, deux magistrats de niveau II et un agent de probation ont participé à trois webinaires de 60 minutes sur le droit de la famille et à trois webinaires de 60 minutes sur le droit pénal. Cette formation a été offerte par le Centre canadien de français juridique.
- ✚ Treize employés ont suivi des cours de français de différents niveaux en ligne à l'Université Sainte-Anne.
- ✚ Vingt-six employés du ministère de la Justice, dont quatre employés des services correctionnels, un membre du personnel chargé de l'exécution des ordonnances alimentaires, deux avocats et

deux employés des services aux victimes ont suivi la formation sur la terminologie juridique en français offerte par le Centre canadien de français juridique, dont certains à plusieurs reprises.

- ✚ Six membres du personnel ont suivi en mars 2021 un cours de français en ligne sur les anglicismes et les mots apparentés offert par l'Institut Joseph Dubuc, à Saint-Boniface, au Manitoba.
- ✚ Cinq employés du ministère de la Justice et deux procureurs de la Couronne ont suivi en janvier 2021 un cours de français en ligne intitulé « La Communication 1 » offert par l'Institut Joseph Dubuc, à Saint-Boniface, au Manitoba.
- ✚ A demandé et obtenu l'autorisation d'offrir une formation intensive de six semaines en français à un sténographe judiciaire bilingue. Activités reportées en 2021.
- ✚ A offert des cours de français à trois juges de la cour provinciale. Un juge de la cour provinciale a fait 80 heures de cours particuliers en français.

Direction de l'accessibilité

A embauché un fournisseur pour la campagne de sensibilisation à l'accessibilité en cours d'élaboration. Les éléments en français seront déterminés en consultation avec le fournisseur de services, Communications Nouvelle-Écosse et la division.

Services juridiques

Ont identifié un assistant juridique pouvant fournir des services en français.

Ont veillé à ce que le personnel juridique et les avocats continuent de profiter des possibilités de formation.

Sécurité publique

A publié en 2020-2021 trois offres d'emploi de la Section des armes indiquant que le français est un atout. Il y a actuellement un agent des armes à feu bilingue, et on procède actuellement au recrutement d'un second agent.

A continué d'offrir des services en français au bureau de la sécurité privée et des armes à feu, au téléphone et au guichet.

A administré le programme fédéral des armes à feu et continué de se conformer aux exigences en matière de bilinguisme. Tous les documents sont disponibles en français et en anglais.

Services correctionnels

Ont offert un soutien en français à deux personnes à l'établissement correctionnel du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse.

Ont vérifié si la page des services correctionnels du site Web du ministère de la Justice nécessitait des mises en jour français; aucune mise à jour en français n'a été nécessaire.

Ont fourni des services en français (programme *Bonjour!*) dans cinq bureaux des services correctionnels.

Ont fait traduire en français trois rapports présenticiels demandés par le tribunal (deux à New Glasgow et un à Dartmouth).

Services aux victimes

Ont pris connaissance des lettres des Services aux victimes disponibles en français dans le système de gestion des dossiers. Report à 2021-2022.

Programme d'exécution des ordonnances alimentaires

A publié sur le site Web de l'exécution des ordonnances alimentaires les deux documents suivants : dépenses spéciales –

<https://mep.novascotia.ca/sites/default/files/Payor-Special-Expenses-Extraordinary-Expenses-fr.pdf>

Ordonnances alimentaires pour enfants sans indication de fin -

<https://mep.novascotia.ca/sites/default/files/Child-Support-Orders-with-no-Terminating-Events-fr.pdf>

Services judiciaires

Modification de la règle 92 (tribunal unifié de la famille), de la règle 24 (comparution), de diverses règles et de la règle relative à la tenue vestimentaire dans la Cour d'appel pour les avocats (mai 2019). Mise à jour des *règles de procédure civile* en français pour refléter les modifications.

Traduction de l'annexe « A » et de l'affidavit de signification, en format distinct pour l'anglais et le français, pour les organismes d'application de la loi.

Financement accordé pour la traduction d'un testament français en anglais traité à Halifax.

Tenue de trois procès et de vingt-huit procédures diverses en français.

Présence d'interprètes en français dans les tribunaux à vingt-huit reprises, pour un total de soixante-huit heures de services d'interprétation.

Publication d'une offre d'emploi pour embaucher un commis bilingue pour traiter les contraventions fédérales au Centre de justice de Dartmouth. Embauche retardée en raison de la COVID-19.

Soutien lié à onze postes bilingues financés par le gouvernement fédéral dans la Municipalité régionale d'Halifax, à Yarmouth, à Digby et à Port Hawkesbury.

Annnonce en ligne à tous les employés du ministère de la Justice pour renforcer les capacités de traitement des demandes de services en français en identifiant les employés pouvant suivre une formation en français.

Collaboration avec l'équipe de la haute direction et le service d'approvisionnement pour renouveler un contrat annuel avec le Centre canadien de français juridique en vue d'offrir au personnel de toute la province cinq séances de formation en ligne sur la terminologie juridique française.

Annnonce du nouveau site Web bilingue « Droit de la famille Nouvelle-Écosse » sur les médias sociaux (Twitter, Facebook) entre février et mai 2020.

Offre du site Web « Droit de la famille Nouvelle-Écosse » dans les deux langues officielles en partenariat avec plusieurs organismes.

Détermination et planification des mises à jour, sur le site Web « Droit de la famille Nouvelle-Écosse », des modifications apportées à la *Loi sur le divorce* et à la *règle de procédure civile* correspondante, y compris dans le matériel de formation et d'information juridiques.

Planification de la traduction de documents clés relatifs aux procédures judiciaires et aux programmes et services de justice familiale (sous réserve du financement des langues officielles).

Planification de mises à jour en français dans le système de gestion des dossiers des tribunaux de la famille (CISII).

Détermination des mises à jour à faire dans les versions en français du Programme d'information pour les parents (PIP), de l'accueil en ligne, de l'accueil en personne et des modules sur le divorce (PLEI) (sous réserve du financement des langues officielles).

Annnonce du Programme d'information pour les parents (PIP) à l'aide de bulletins d'information sur le site Web « Droit de la famille Nouvelle-Écosse », et rappel régulier au personnel d'offrir ce programme en français aux clients.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Cartes professionnelles bilingues aux avocats qui offrent des services en français.

Formation en français offerte par le gouvernement aux employés de l'Aide juridique.

- ✚ Un membre du personnel de l'Aide juridique a suivi des cours de français en ligne offerts par l'Université Sainte-Anne.
- ✚ Trois avocats de l'Aide juridique ont suivi une formation en terminologie juridique en français à plusieurs reprises.

Modification de plusieurs pages du site Web de l'Aide juridique en français.

Promotion du français comme un atout dans les offres d'emploi.

Service des poursuites publiques

A encouragé les procureurs de la Couronne à assister et à participer à une formation donnée par l'entremise de l'Université Sainte-Anne, le Centre canadien de français juridique et le ministère de la Justice – interruptions en raison de la COVID-19.

- ✚ Un procureur de la Couronne a suivi trois webinaires en ligne de 60 minutes sur le droit de la famille, et deux procureurs de la Couronne ont suivi trois webinaires en ligne de 60 minutes sur le droit pénal. Le Centre canadien de français juridique a offert cette formation.
- ✚ Cinq procureurs de la Couronne ont suivi à plusieurs reprises une formation sur la terminologie juridique française.

Ajout d'informations en français sur le site Web.

Envoi de nouvelles cartes professionnelles dans toute la province; des cartes professionnelles dans les deux langues officielles ont été fournies aux procureurs de la Couronne bilingues.

Objectif n° 3 – Maintenir un dialogue continu et des consultations avec la communauté francophone et la consulter

Ministère de la Justice

A poursuivi l'offre de conseils juridiques et de soutiens juridiques, par la Division des services juridiques, à l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, en fonction des besoins, y compris des conseils sur la révision des contrats. Au cours de l'exercice, la Division des services juridiques a procédé à la mise à jour de l'annexe A du règlement pris en vertu de la *Loi sur les services en français*, qui n'avait pas été mise à jour depuis 2006. L'annexe A du *Règlement sur les services en français* contient une liste des institutions publiques désignées assujetties à cette loi.

A fait traduire le document FPT sur le travail des services de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse; les documents de renvoi au programme de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse ont également été traduits sur demande.

A poursuivi sa collaboration avec le Conseil scolaire acadien provincial en ce qui concerne les approches de justice réparatrice dans les écoles francophones.

A publié des offres d'emploi dans les numéros du 23 octobre et du 13 novembre du journal *Le Courrier* pour les agences, conseils et commissions. Les annonces en français ont également été envoyées à tous les ministres, députés provinciaux, sous-ministres et sous-ministres adjoints pour diffusion. Le ministère de la Justice n'a reçu aucune demande en français en 2020-2021 en lien avec ces postes, mais si des demandes avaient été reçues, elles auraient été traduites en anglais afin d'être traitées.

Réunion virtuelle et téléphonique avec l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse.

Octroi d'une subvention à l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse en janvier 2020 pour la journée du droit dans les écoles du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

Offre de dépliants CyberScan en français pendant les présentations communautaires et celles des services de police. Les présentations CyberScan sont interrompues depuis mars en raison de la COVID-19.

Ajout d'informations liées à la sécurité en ligne sur le site Web CyberScan.

Distribution d'environ 180 dépliants CyberScan en français aux écoles du CSAP, aux universités, aux cadets de la Marine, aux centres pour femmes, aux services aux victimes et aux services de justice réparatrice.

Les présentations CyberScan dans les écoles du CSAP sont interrompues en raison de la COVID-19.

Présentations virtuelles CyberScan dans toutes les écoles, y compris les écoles du CSAP.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

A continué de consulter les intervenants francophones.

Avait prévu de participer à des simulations de procès avec l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (annulées en raison de la COVID-19).

Service des poursuites publiques

A embauché dix procureurs de la Couronne, un procureur de la Couronne mandaté sur une base journalière ainsi qu'un membre du personnel pouvant communiquer en français.

Mesures prévues pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2021-2022

Objectif 1 : Soutien aux structures administratives internes : renforcer le cadre de travail en matière de politiques, de lois et de règlements et de mesures administratives

Buts

Pour se faire les champions des structures administratives internes en renforçant les cadres de planification, d'administration et d'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et de son règlement et en assurer le soutien, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- à appliquer la *Loi sur les services en français* et son règlement;
- à appliquer les modifications à la *Loi sur le divorce* concernant l'utilisation de l'une ou l'autre des langues officielles du Canada;
- à contribuer au plan et au rapport d'étape annuel du gouvernement provincial sur les services en français;
- à continuer d'élaborer et d'appliquer des politiques et des procédures pour appuyer la prestation de services en français; à sensibiliser les employés aux services en français, à appuyer les employés et à augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

Rédaction des documents de consultation en français sur la loi l'accessibilité (*Accessibility Act*).

Collaboration avec l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques pour rédiger et publier sur le site Web du ministère de la Justice, dans les deux langues officielles, avant le 31 mars 2022, le plan et le rapport d'étape annuel sur les services en français pour 2022-2023.

Appliquer les modifications à la *Loi sur le divorce* concernant l'utilisation de l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, qui ont été déterminées en consultation avec la magistrature et avec la confirmation d'une assistance financière du gouvernement du Canada.

Revoir chaque année la politique sur les formations en français et les tableaux des besoins afin que les personnes indiquées dans ces derniers suivent les formations prévues.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Continuer à faire partie du comité consultatif sur les services en français du Ministère.

Contribuer au rapport d'étape sur les services en français pour 2021-2022 et au Plan de service en français 2022-2023.

Publier sur son site Web plus d'informations générales sur l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et plus d'informations juridiques dans les deux langues officielles du pays en collaborant avec le service des TI ainsi que le directeur de la prestation des services pour déterminer les besoins de traduction.

Service des poursuites publiques

Continuer d'être représenté au sein du comité sur les services en français du Ministère.

Maintenir à jour une liste des avocats de la Couronne pouvant mener des procès en français conformément à l'article 530.1 du *Code criminel*.

Objectif 2 : Élaborer et offrir en français des services et des programmes de qualité au public.

Buts

Pour appuyer la planification, l'élaboration et la prestation de services en français au public, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- à offrir des services et des documents d'information qui répondent aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone;
- à augmenter la capacité d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires;
- à appuyer l'apprentissage du français chez les employés;
- à mesurer les avantages et l'efficacité des cours de français avec les participants.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

Fournir régulièrement des services et des informations en français au public.

Fournir des conseils juridiques de qualité à ses clients, y compris à l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.

Continuer d'accroître la capacité de répondre aux demandes faites en français en identifiant des personnes pouvant fournir des services en français aux clients.

Veiller à ce que le personnel juridique et les avocats continuent de profiter des possibilités de formation.

Ajouter des informations en français sur le site CyberScan.

Continuer d'offrir des dépliants Cyberscan en français pendant les présentations communautaires et celles des services de police.

Continuer à offrir des brochures d'information sur Cyberscan en français aux écoles du CSAP, aux universités, aux cadets de la Marine, aux centres pour les femmes, aux Services aux victimes et au Service de justice réparatrice.

Reprendre les présentations sur CyberScan en personne lorsque cela sera possible.

Continuer d'administrer le programme fédéral des armes à feu dans le respect des exigences de bilinguisme. La Section des armes à feu aura un employé bilingue afin de pouvoir fournir aux clients des services en anglais et en français, et tous les documents seront disponibles en français et en anglais.

Indiquer dans toutes les offres d'emploi liées à la Division de la sécurité publique et à la Direction de l'accessibilité que le français est atout.

Établir un processus de traitement des demandes de renseignements et de services en français sur l'accessibilité. Traduire en français les principaux documents publics et communiqués de presse sur l'accessibilité.

Promouvoir les cours de français auprès de l'équipe de la Direction de l'accessibilité et des membres des Services correctionnels.

Offrir dans les services correctionnels des services et des documents d'information répondant aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone.

Explorer la possibilité d'intégrer les lettres des Services aux victimes disponibles en français au nouveau système de gestion.

Appuyer la traduction en français des *Règles de procédure civile* et prévoir la traduction en français des mises à jour liées à la nouvelle *Loi sur le divorce*.

Mettre à jour les formulaires en français du *Code criminel* et les publier sur le site Web des tribunaux de la Nouvelle-Écosse.

Accorder un financement pour la traduction des testaments rédigés en français.

Veiller à fournir des services en français au tribunal pénal conformément à l'article 530 du *Code criminel*.

Pourvoir les postes de greffier.

Offrir aux employés du ministère de la Justice, de l'Aide juridique et du Service des poursuites publiques diverses formations en français.

Continuer d'offrir aux juges provinciaux des formations en français.

Négocier un contrat avec le Centre canadien de français juridique pour offrir au personnel une formation sur la terminologie juridique en français.

Étudier la possibilité d'offrir à un sténographe judiciaire bilingue une formation intensive en français.

Faire traduire en français l'assignation comme juré et la trousse de matériel pertinent.

Donner suite aux demandes de traduction et d'interprétation des agences du programme de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse.

[Aide juridique de la Nouvelle-Écosse](#)

Fournir des cartes professionnelles bilingues aux avocats qui offrent des services en français.

Indiquer dans toutes les offres d'emploi internes et externes que le français est atout.

Offrir les formations en français fournies par le gouvernement provincial aux employés de l'Aide juridique en faisant la promotion des cours de français.

Mettre à la disposition des personnes qui le demandent un avocat parlant le français, par renvoi entre bureaux ou par certificat à un avocat privé.

Service des poursuites publiques

Continuer à fournir une licence du logiciel Antidote aux procureurs bilingues de la Couronne.

Faire la promotion des possibilités de suivre des cours de français offerts par le gouvernement provincial et d'autres organismes.

Fournir aux procureurs bilingues de la Couronne un exemplaire du *Code criminel* en français.

Objectif 3 : Maintenir un dialogue continu et des consultations avec la communauté acadienne et francophone.

Buts

Pour assurer la participation de la communauté acadienne et francophone et offrir des services qui appuient son développement et son essor, le ministère de la Justice, l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- à appuyer la communauté dans son développement en collaborant avec elle, en tenant des consultations et en créant des partenariats;
- à consulter la communauté, à communiquer avec elle et à obtenir d'elle des commentaires et des recommandations;
- à assurer la représentation des Acadiens et des francophones au sein des conseils, des agences et des commissions en annonçant les postes à combler dans les deux langues officielles du pays.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

Poursuivre le travail de recrutement en français avec les conseils, agences et commissions.

Rencontrer l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse pour discuter des besoins de la communauté francophone.

Accorder une subvention à l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse pour la Journée du droit dans les écoles du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

Déterminer avec le fournisseur le matériel pouvant être offert en français en lien avec la campagne de sensibilisation à l'accessibilité.

Créer des documents de recrutement en français pour la participation des membres au troisième comité d'élaboration des normes d'accessibilité.

Animer des groupes de discussion en français sur l'examen de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*).

Créer des documents de consultation en français pour la deuxième phase des recommandations du comité d'élaboration des normes d'éducation.

Donner suite aux demandes de traduction et d'interprétation des agences du programme de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse.

Promouvoir les possibilités d'apprentissage en français auprès des membres de l'équipe de justice réparatrice.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Consulter les intervenants francophones en rencontrant et en maintenant l'adhésion à l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse.

Service des poursuites publiques

Maintenir le contenu en français sur le site Web du Service des poursuites publiques.

Fournir des cartes professionnelles bilingues aux procureurs de la Couronne nouvellement embauchés.